

Le premier thème abordé par le programme de 4<sup>e</sup> est la liberté. Il s'agit de présenter les principales formes que peut prendre la liberté dans une société démocratique. Comme le recommande le programme, nous nous appuyons sur les documents de référence que sont les textes fondamentaux tels que la Déclaration, des droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Constitution de 1946... pour définir les libertés. Pour comprendre la diversité des libertés individuelles et collectives, nous privilégions la question de l'exercice des libertés en abordant l'étude à partir de situations concrètes proches du vécu des élèves.

### Ouverture de chapitre

p. 389

La photo choisie, une manifestation de jeunes opposés à un projet du gouvernement en 2006, permet d'aborder le chapitre avec un questionnement sur la liberté d'expression et son exercice.

### Découverte 1

pp. 390-391

#### Liberté de conscience et laïcité en France

##### PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

Les documents rassemblés dans cette double page permettent d'articuler la présentation de la liberté de conscience et l'analyse de la laïcité, telle qu'elle est pratiquée en France. On insiste donc dans un premier temps sur le fait qu'en France, il est autant possible de croire que de ne pas croire et que toutes les croyances sont admises, avant de montrer que la laïcité est la clé de voûte de cette très grande liberté.

##### RÉPONSE AUX QUESTIONS

1. Les religions représentées dans le document 1 sont les trois religions monothéistes, le judaïsme, l'islam et le christianisme
2. Jacques Chirac définit la laïcité comme le respect de toutes les croyances, lui-même permis par la « neutralité de l'espace public », c'est-à-dire par le fait que l'État ne soutient ni n'encourage aucune religion.
3. Ce sont les signes religieux ostentatoires qui sont interdits dans ce collège comme dans tous les établissements publics.
4. Non seulement ces documents montrent la très grande diversité des convictions et des pratiques religieuses en France, mais ils font aussi apparaître l'absence de religion d'un grand nombre de Français : 31 % d'entre eux se déclarent sans religion et certains organisent des rituels ostensiblement non religieux, comme le baptême républicain.
5. La République fait respecter le principe de laïcité en neutralisant l'espace public. Cela passe notamment par l'interdiction des signes religieux ostentatoires dans toutes les écoles publiques. De cette manière, aucune religion n'est privilégiée par rapport aux autres.
6. La réponse à la question se fait en deux temps : la présentation de la liberté de conscience s'appuie sur l'article 10 de

la DDHC ; l'analyse du rôle de la laïcité part du préambule de la Constitution de 1958.

### Découverte 2

pp. 392-393

#### Les libertés politiques et syndicales

##### PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

Les documents rassemblés dans cette page permettent une présentation d'ensemble du pluralisme politique et syndical en France, ainsi qu'une analyse du rôle que remplissent partis et syndicats. L'idée principale est que la liberté ne peut pas s'exercer sans la possibilité de choisir entre plusieurs opinions ou plusieurs positions.

##### RÉPONSE AUX QUESTIONS

1. La liberté syndicale est illustrée par les nombreux sigles d'organisations syndicales qui apparaissent sur la photographie de cette manifestation, ainsi que par le fait que cette manifestation occupe l'espace public en toute légalité.
2. Comme les notions de gauche et de droite organisent l'espace politique français depuis la Révolution, elles servent de base à cette présentation des partis politiques. Le document montre aussi bien les partis représentés au Parlement que ceux qui n'y sont pas représentés
3. Le pluralisme politique est le fondement de toute démocratie. Il permet aux citoyens de choisir selon « leurs convictions et leurs croyances », et selon « la conception de la vie qu'ils partagent ».
4. Le premier rôle des partis politiques est d'exprimer la pluralité des opinions des citoyens français. Les syndicats ont, eux, pour tâche de défendre les droits et les intérêts des travailleurs
5. Les partis politiques jouent un rôle central au moment des élections, puisque ce sont eux qui offrent aux électeurs le choix entre plusieurs orientations politiques. Les syndicats ont aussi un rôle politique, puisqu'ils sont les interlocuteurs des pouvoirs publics pour de nombreuses réformes syndicales.
6. La réponse à la question se fait en deux temps : on présente d'abord le pluralisme politique et syndical en s'appuyant sur les articles des Constitutions de 1946 et de 1958 ; on analyse ensuite les rôles des partis et des syndicats dans le débat démocratique.

### Découverte 3

pp. 394-395

#### Les libertés d'expression, de réunion, d'association

##### PRÉSENTATION DES DOCUMENTS

Les documents rassemblés dans cette double page permettent une analyse complète de l'exercice des libertés fondamentales en France. On présente la liberté d'expression, avant de montrer que les libertés de réunion et d'association en sont les compléments indispensables.

## RÉPONSE AUX QUESTIONS

1. La censure interdisant la libre communication des paroles et des écrits, elle est un obstacle majeur à la liberté d'expression.
2. Quelle diversité illustre le document 2 ? La liberté d'expression ne va pas sans la diversité des opinions exprimées par la presse. Ces deux uns de journaux permettent de fait apparaître la pluralité des opinions qui peuvent s'exprimer sur un même sujet, en toute légalité.
3. Un conseil de quartier est une assemblée réunissant les habitants d'une partie d'une agglomération. Ils permettent à ces derniers d'exprimer leur avis sur les décisions prises par les autorités municipales ou de faire à ces dernières des propositions permettant d'améliorer la vie du quartier.
4. La censure n'étant pratiquement plus pratiquée en France, elle a laissé place à une très grande liberté d'expression, même si celle-ci reste fragile et doit constamment être protégée des nombreuses restrictions qui la menacent.
5. Les associations librement formées à toutes les échelles et les réunions auxquelles il est possible de participer sans contraintes permettent à tous de s'exprimer et d'agir selon ses propres convictions et ses propres croyances. Ainsi les libertés d'association et de réunion prolongent la liberté d'expression.
6. En partant des textes de références, on définit les libertés d'expression, d'association et de réunion puis on montre comment la liberté d'expression est garantie en France et comment son exercice ne va pas sans celui des deux autres libertés fondamentales.

## Exercices

pp. 397-400

### 1. Vérifier ses connaissances sur les libertés en France

A. 1. V / 2. F / 3. V / 4. F / 5. V / 6. V

1. Art. 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
2. La loi du 15 mars 2004.
3. La liberté d'opinion (art. 10), la liberté d'expression (art. 11).

### 2. Analyser une caricature sur la censure.

1. Ce document est une caricature car le dessin exagère le caractère de la censure afin de la dénoncer, de la ridiculiser, mais aussi de provoquer un effet humoristique.
2. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il est commun de représenter la censure par une femme antipathique portant des ciseaux et surnommée Anastasie. Les ciseaux symbolisent le fait de « couper » un livre, un article de presse, une pièce de théâtre.
3. Elle raye des passages d'un article de journal, ce qui signifie la censure, c'est-à-dire la limitation de la liberté d'expression.
4. Le manque de liberté d'expression apparaît à travers la figure effrayante de la censure, personnifiée par une femme qui coupe et raye des articles de presse et qui de la main gauche cherche à « empoisonner » ou endormir des journalistes. On peut rappeler que la censure existe tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la promulgation de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.

### 3. Analyser l'action d'une association

1. Un conseil de la jeunesse est un lieu de rencontres,

d'échanges, d'initiatives où les jeunes peuvent faire des propositions concrètes sur la vie de leur commune ou quartier.

2. Le fait de discuter et d'échanger.

3. Les conseils de jeunesse sont utiles pour faire entendre votre avis et pour participer pleinement à la démocratie locale.

4. La liberté d'association autorise le rassemblement et les réunions autour d'objectifs communs, comme le montre l'existence de conseil nantais de la jeunesse.

### 4. Réfléchir sur la laïcité à l'école

1. Les trois premiers cas proposés concernent des élèves mais le dernier concerne un membre de la communauté éducative, l'assistante sociale d'un collège.

2. L'élève a été temporairement renvoyé car il portait de façon ostensible un signe d'appartenance religieuse et il refusait de le retirer alors que depuis la loi du 15 mars 2004, la manifestation ostensible de son appartenance religieuse est interdite dans les établissements scolaires.

3. Dans les cas 2 l'absence pour raison religieuse n'est pas autorisée car elle n'appartient pas à la liste des célébrations religieuses reconnues par l'Education nationale et autorisant des absences. Dans le cas 3, l'élève est sanctionnée car elle ne respecte pas l'obligation d'assiduité scolaire qui implique d'assister à tous les cours, même les cours de natation mixte.

4. L'assistante sociale doit respecter la loi de 15 mars 2004 car elle travaille dans un établissement scolaire.

5. La laïcité est la garantie de la liberté de conscience mais aussi de l'égalité entre les citoyens car chacun peut pratiquer sa religion mais aucune religion n'est privilégiée. Dans le système scolaire, la manifestation des croyances religieuses est interdite car elle relève de la sphère privée.

### 5. Mettre en relation deux images sur le syndicalisme

1. Le document A est la couverture du journal illustré de tendance anarchiste, *L'Assiette au beurre*. Elle date de 1905 alors que le document B est une affiche du syndicat CGT, datant de 2010.

2. Le document A évoque la répression des grèves ouvrières. Le soldat en armes au premier plan et la troupe derrière lui, symbolisée par les ombres menaçantes semblent prêts à tirer sur la foule des ouvriers, hommes, femmes et enfants qui expriment leur mécontentement et leur colère en faisant grève.

3. En 1905, la grève et l'existence des syndicats sont autorisées par la loi mais la répression violente des grèves et l'arrestation des syndicalistes sont fréquentes (Courrières, 1906 ; Draveil, 1908).

4. La CGT appelle à se regrouper pour manifester contre le projet de réforme des retraites de 2010.

5. En 2010, il est possible d'exprimer ses opinions et un syndicat, comme la CGT, peut librement organiser une manifestation.

### 6. S'informer sur les élections en France

1. Les premiers sites sont celui de l'encyclopédie collective en ligne wikipedia et ceux issus d'organes de presse comme France 3 ou d'organismes privés.

2. Le site [www.interieur.gouv.fr/.../elections/resultats](http://www.interieur.gouv.fr/.../elections/resultats) est le site du ministère de l'Intérieur qui donne les résultats officiels des élections car il est responsable de l'organisation matérielle des élections politiques, mais également de la préparation et du suivi du droit électoral.

3. Le système électoral français obéit à des règles strictes qui garantissent l'existence de la liberté politique. Ainsi, le vote est universel : le droit de vote appartient à tous les citoyens en âge d'être électeurs. Le vote est strictement personnel. Le vote est libre et le vote est secret : personne ne doit chercher à connaître ni à contrôler le vote d'un électeur.

4. À adapter en fonction des régions concernées.

### Vers le brevet

p. 400

#### QUESTIONS

1. Rafik est de nationalité marocaine alors que ses camarades sont français.

2. Il s'agit d'une carte électorale pour un citoyen européen. Il permet à tout citoyen de l'Union européenne de voter aux élections municipales ainsi qu'aux élections européennes quel que soit l'État membre dans lequel il réside.

3. Le traité de Maastricht.

**Paragraphe argumenté:** « *En quoi la construction européenne élargit-elle l'exercice des libertés en France ?* »

La construction européenne a mis en place une nationalité européenne qui permet à tous les citoyens européens de circuler et de s'installer librement dans l'Union européenne. C'est la liberté de circulation. En revanche, les étrangers non européens ne disposent pas des mêmes droits, leur circulation dans l'Union européenne est soumise à d'autres règles.

La citoyenneté européenne permet aussi à ceux qui résident dans un autre pays que le leur d'être électeurs et éligibles aux élections municipales de leur lieu de résidence et de participer aux élections du Parlement européen. C'est donc un élargissement de la liberté politique.